

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2010

L'An Deux mille dix et le Vendredi vingt neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire,

Présents :

Messieurs **GUENNEC** Daniel, **CHARENTREUIL** Daniel, **GAUTIER** René, **DOS SANTOS** Carlos, **GIARD** Jean-Claude, **SAVARIAUD** Laurent et mesdames **BAUMELOU** Carole, **BOUQUETY** Isabelle, **CHERUEL** Sophie, **DEBUISSON** Florence, **MONNERAT** Cathy.

Absents excusés :

Monsieur **LABEAUT** Gilles donne pouvoir à Monsieur **ARTORÉ** Alain,
Monsieur **PAILLANCE** Gérard donne pouvoir à Monsieur **GUENNEC** Daniel,
Monsieur Michel **LESELLIER**.

Mme **MONNERAT** Cathy est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Octroi de subventions.**
- **Demande de subvention DGE**
- **Souvenir Français**
- **Soutien Haïti**
- **ASCM**
- **Opération Sac à dos**
- **Régie Caisse des Ecoles**
- **SICTOM**
- **Projet école**
- **Questions diverses.**

OCTROI DE SUBVENTIONS POUR DES ASSOCIATIONS.

SOUVENIR FRANÇAIS

L'association du Souvenir Français qui représente régulièrement les Anciens Combattants aux commémorations militaires, notamment au cimetière commun de Vaugrigneuse et Courson-Monteloup, a fait parvenir en mairie une demande de subvention, accompagnée de ses comptes.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association du Souvenir Français une subvention d'un montant de 100 €.

ASCM

L'association ASCM (Association Sportive Courson Monteloup) qui vient d'être créée sur le territoire de la Commune et qui propose des sorties en VTT a demandé également l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à l'association ASCM une subvention d'un montant de 500 €.

DGE 2010

Pour répondre aux demandes de la Direction Départementale des Services Vétérinaires suite à sa visite d'inspection dans nos locaux, le Conseil Municipal décide de réhabiliter l'office de la cantine scolaire qui n'est plus aux normes en vigueur.

Un devis a été établi par la Société VIAUD pour un montant de 16.460,00 €HT. Ce montant peut être subventionné à hauteur de 30 % dans le cadre de la DGE.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2010.

HAÏTI

Devant le drame qui vient de frapper le pays d'Haïti, M. le Maire propose aux Conseillers municipaux d'adresser un don pour soutenir les ONG qui viennent en aide aux haïtiens

Le versement de ce don s'effectuera dans le fonds ouvert par le ministère des Affaires Etrangères qui remettra directement l'argent aux ONG sur place qui pourront ainsi en profiter pleinement et en faire bon usage.

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 800 €.

OPERATION SAC A DOS

Carole BAUMELOU, Responsable de la commission Jeunesse et Sports, propose de réitérer l'opération Sac à Dos.

Cette opération, proposée par le Conseil Général, consiste à aider des jeunes de 16 à 22 ans dans leur projet de vacances en France ou à l'étranger.

Un dossier est à constituer et à déposer un dossier en mairie ; les candidatures sont ensuite appréciées par un jury. Les projets retenus recevront un « sac'ado », par membre du groupe.

SICTOM

Lors du Conseil Municipal du 05 novembre dernier une délibération avait été prise concernant le lancement d'appel d'offre lié à la mise en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur le territoire par le SICTOM.

A ce titre, une délibération était nécessaire afin d'autoriser le SICTOM à implanter les conteneurs verre et papier.

L'emplacement initialement retenu à l'endroit des conteneurs aériens actuels, savoir Rue de la Martine, n'est finalement pas possible car le propriétaire du terrain n'a pas souhaité confirmer son autorisation pour des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés sur le terrain appartenant à la Commune, à côté de la station d'épuration.

Le choix de ce site conduira à réaliser quelques travaux pour aménager une aire de stationnement afin de pouvoir accueillir les conteneurs, les véhicules de collecte et des usagers.

PROJET ECOLE

Une nouvelle demande de Permis de Construire sera déposée la semaine prochaine auprès de la DDEA ; le projet intègre désormais les recommandations de l'Inspection Académique ainsi que les limites juridiques de notre terrain dûment établies par le géomètre et qui s'avèrent différentes des limites apparentes sur lesquelles est implantée la clôture

Compte-tenu des délais d'instruction et de recours des tiers, les travaux devraient débuter en septembre prochain.

REGIE CAISSE DES ECOLES

En 2004, lors de la kermesse de l'école, des mandats n'ont pas été établis en temps et en heure.

A ce jour, afin de clôturer la régie d'avance de la Caisse des Ecoles qui ne fonctionne plus depuis des années et les dépenses effectuées en 2004 étant prescrites, le Trésorier demande que le Conseil Municipal adopte une délibération de relevé de prescription concernant ces dépenses.

QUESTIONS DIVERSES

Communication de proximité

Un support d'informations locales fixe, mais dont le texte est actualisable, a été étudié : banderole, bannière ou panneau fixé sur un mât.

Compte-tenu des contraintes techniques et de l'exiguïté des abords de la Mairie, le choix a été orienté vers un panneau coulissant sur un mât, personnalisé et modulable grâce à un système de lettres amovibles.

Après examen, notamment de l'impact de ce panneau dans l'environnement et après appréciation sur le site, le Conseil Municipal décide son implantation sur le trottoir, face à la Mairie et à la pompe Dragor, au commencement de la rue des Grandes Bornes et devant un mur aveugle (près de la boîte aux lettres).

Par courtoisie, l'emplacement sera confirmé au propriétaire de ce mur car celui-ci avait déjà proposé cet endroit plutôt qu'un autre.

Conférence sur la campagne de dépistage du cancer

Sophie CHERUEL organise en liaison avec l'...une conférence pour sensibiliser les habitants sur l'importance et l'utilité d'un dépistage en matière de cancer collo-rectal et du sein.

Des informations précises seront communiquées en temps opportun.